



FaST 965 (EU/NA)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 11-03-2017 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : FaST 965 (EU/NA)
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Détergent

1.3. Fournisseur

Tennant
701 North Lilac Drive
Boîte postale 1452
Minneapolis - MN 55440-1452
T +1 (763) 540-1471 (day)/+1 (612) 834-0118

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 1-703-527-3887 (Chemtrec International – 24 Hrs)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Lésions oculaires H318
graves/irritation
oculaire, Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Ethoxylated alcohol		(n° CAS) Proprietary	5 - 10	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 3, H402
Alcohols, C9-11, branched and linear, ethoxylated		(n° CAS) 68439-46-3	3 - 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 2, H401

FaST 965 (EU/NA)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Dodecyldiméthylamine oxide		(n° CAS) 1643-20-5	0,1 - 3	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
---	-----------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.
--------------------------------	--

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
-------------------	--

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	: Oxydants puissants.
Chaleur et sources d'ignition	: Éviter la chaleur et le soleil direct.

FaST 965 (EU/NA)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Température de stockage : < 37,5 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants réutilisables, Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	≥0.11	

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. DIN EN 166

Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. CEN : EN 340; EN 369; EN 465. EN 13034

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: ambré
Odeur	: pas de parfum ajouté
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,5 - 8,5 (Concentré)
pH solution	: 6,5 - 8,5 (Comme dilué)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: > 93,3 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible

FaST 965 (EU/NA)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1 kg/l
Densité relative de gaz	: Plus lourd que l'air
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 120 - 160 cSt
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Protéger du gel.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Eviter la chaleur et le soleil direct.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: La combustion libère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Ethoxylated alcohol (Proprietary)	
DL50 orale rat	> 700 - 1700 mg/kg
Alcohols, C9-11, branched and linear, ethoxylated (68439-46-3)	
DL50 orale rat	> 300 - 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6,5 - 8,5 (Concentré)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 6,5 - 8,5 (Concentré)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
FaST 965 (EU/NA)	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	120 - 160 mm²/s

Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
---	-----------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé

FaST 965 (EU/NA)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Ethoxylated alcohol (Proprietary)	
CL50 poisson 1	> 10 - 100
CE50 Daphnie 1	> 10 - 100
EC50 72h algae 1	> 10 - 100 mg/l

Alcohols, C9-11, branched and linear, ethoxylated (68439-46-3)	
CL50 poisson 1	> 1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1 - 10 mg/l
EC50 72h algae 1	> 1 - 10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TDG

Non réglementé pour le transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

DOT

Non réglementé pour le transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Non réglementé pour le transport

IATA

Non réglementé pour le transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Ethoxylated alcohol (Proprietary)	
Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)	
Alcohols, C9-11, branched and linear, ethoxylated (68439-46-3)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Dodecyldimethylamine oxide (1643-20-5)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

15.2. Réglementations internationales

Ethoxylated alcohol (Proprietary)	
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	

FaST 965 (EU/NA)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Alcohols, C9-11, branched and linear, ethoxylated (68439-46-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Dodecyldimethylamine oxide (1643-20-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)

Date d'émission : 11-03-2017

Sources des données : conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830. conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations.

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes:

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
FDS	Fiche de données de sécurité
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
	EG-nr.: EINECS- en ELINCS-number
	EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances
GHS	GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit